

Une introduction au niveau suisse est possible

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une introduction au niveau suisse est possible

Les compteurs électroniques deviennent plus intelligents. Les systèmes de mesure dits intelligents (smart metering) nous permettent à long terme d'améliorer l'efficacité de l'approvisionnement en électricité et de consommer moins de courant. Un rapport de synthèse de l'OFEN met en lumière les conditions préalables nécessaires pour une introduction à l'échelle suisse.

Est-ce que vous connaissez votre consommation d'électricité actuelle? Imaginez qu'un compteur électronique installé chez vous enregistre régulièrement votre consommation et transmette automatiquement ces informations à un système de traitement des données centralisé. Vous pouvez ensuite prendre connaissance de votre consommation qui s'affiche sur un écran ou sur votre smartphone via une application. En tant que consommateur final, vous avez grâce à ces informations la possibilité de modifier votre consommation d'électricité de manière ciblée et d'en diminuer simultanément les frais.

Une fois passée la phase d'introduction, les appareils de mesure intelligents peuvent contribuer à faire progresser fortement l'efficacité. On estime que les systèmes de mesure intelligents devraient permettre à long terme de réduire d'environ 1,8% la consommation d'électricité par ménage. Ceci rejoint l'un des objectifs de la Stratégie énergétique 2050, à savoir que

la consommation d'électricité par habitant doit baisser de 3% entre 2000 et 2020. Les modifications correspondantes de la loi sur l'énergie sont actuellement en discussion au Parlement.

Evaluer les coûts

Les systèmes de mesure intelligents facilitent entre autres la gestion des énergies renouvelables, par exemple en termes de consommation propre. La planification et l'exploitation du réseau sont notamment plus efficaces si le gestionnaire du réseau connaît la consommation d'électricité de ses clients. En revanche, le fournisseur d'électricité n'a plus besoin de personnel sur place pour relever les compteurs. Cette baisse des coûts peut être répercutée sur les clients finaux.

L'étude «Smart Metering Impact Assessment» de l'OFEN passe ainsi en revue les avantages de ces systèmes. Selon les auteurs, une introduction généralisée des systèmes de mesure intelligents est rentable pour l'économie suisse. A long terme, les avantages quantifiables devraient dépasser les coûts. Un scénario conservateur évalue ces bénéfices à environ 900 millions de francs d'ici à 2035.

Questions relatives à l'introduction

A l'avenir, le Conseil fédéral doit pouvoir se prononcer sur les exigences techniques minimales pour l'introduction des systèmes de mesure intelligents. Les modifications correspondantes de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) ont été proposées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. La LApEl doit également définir quels coûts peuvent être imputés aux consommateurs finaux.

Dans un rapport récemment publié, l'OFEN examine les questions essentielles relatives à l'introduction. «Nous avons établi une base

et une orientation claire pour une éventuelle mise en œuvre des modifications légales», explique Matthias Galus, expert de l'OFEN dans le domaine des systèmes de mesure intelligents et des réseaux intelligents. En résumé, «les fabricants, les utilisateurs et les associations sont satisfaits, car nous avons réussi à nous mettre d'accord à temps sur des exigences minimales pertinentes qui permettront d'introduire les systèmes de mesure intelligents en limitant les coûts».

Les questions relatives à la protection et à la sécurité des données sont encore ouvertes. «Nous cherchons des solutions pragmatiques assurant un traitement équitable de tous les exploitants et une protection suffisante des données des clients», précise Matthias Galus. Les clients pourraient ainsi refuser d'utiliser des compteurs intelligents même après leur installation. Les nouveaux appareils fonctionneraient ensuite comme les compteurs traditionnels.

Projets pilotes

Des entreprises électriques telles qu'EZK (Zurich) et SAK (St-Gall et Appenzell) ont introduit les systèmes de mesure intelligents pour leurs clients à la suite de projets pilotes réussis. Dans certains pays, ces systèmes font déjà partie du quotidien. La Finlande et la Suède disposent par exemple d'une infrastructure correspondante. La France et l'Espagne sont en train de s'équiper et l'Allemagne désire suivre le mouvement en adoptant des ordonnances dans le domaine d'ici à l'été 2015. La Suisse, quant à elle, examine actuellement une introduction généralisée de ces systèmes. Matthias Galus: «On cherche à atteindre un taux de couverture de 80% d'ici à 2025, et les vieux appareils obtiendront un délai transitoire d'ici-là.» Bientôt, chacun de nous pourra ainsi avoir un aperçu de sa consommation d'électricité. (bra)

